

# Le 4 février, le TGI jugera-t-il l'affaire des compteurs temps à Renault-Douai ?

mardi 26.01.2010, 05:04 - La Voix du Nord (Info SUD...une erreur s'est glissée il faut lire à la place de CFDT....CFTC)



L'action en justice de Mahé Felouki, à droite, est contesté par le syndicat CGT Renault-Douai de Guy Pottiez. PHOTO

ARCHIVES «LA VOIX»

## | ON EN PARLE |

Un invité surprise s'est invité dans le dossier des compteurs temps collectifs Renault-Douai : le syndicat CGT Renault de Guy Pottiez. Objectif : interdire à d'autres militants CGT Renault d'ester en justice. ...

Ils partirent à trois (SUD, CFDT, CGT confédéré), mais par un prompt renfort, ils se virent deux syndicats de l'usine Renault (SUD, CFDT) en arrivant au tribunal de grande instance (TGI) de Douai le 4 février à 11 heures pour contester les compteurs temps collectifs. Pour plagier le Cidde Corneille, c'est ce qui se produira si la présidente du TGI de Douai accède d'ici là à la demande de Guy Pottiez, secrétaire général du syndicat CGT Renault-Douai. Celui-ci conteste à Mahé Felouki, CGT confédérée, parti du syndicat CGT Renault-Douai (celui de Guy Pottiez) en claquant la porte, toute capacité à ester en justice dans cette affaire. Une affaire qui envenime les rapports sociaux dans l'usine depuis que le TGI a ordonné, en octobre 2009, à la direction Renault-Douai de remettre à zéro les compteurs temps collectifs.

« Nous contestons toute représentativité à toute personne ou structure externe qui se revendiquerait de la CGT en notre nom. » Guy Pottiez ne fait pas dans la litote dans le courrier adressé à la présidente du TGI. « D'après nos informations, les personnes se réclamant de la CGT ne sont pas issues des structures de notre syndicat définies lors de son 14e congrès qui a eu lieu les 3 et 4 décembre 2009 à Sin-le-Noble et dont les statuts ont été déposés en mairie de Cuincy le 9 décembre 2009. » Le syndicat CGT Renault-Douai, allié de l'UL CGT « historique » de Douai, avance un argument qui se veut irréfutable : « Dans le cadre de

cette procédure, notre syndicat a déjà engagé une action juridique concernant vingt-sept dossiers devant le conseil de prud'hommes de Douai afin d'obtenir la remise à zéro des compteurs collectifs négatifs. » « Si la CGT dont se réclame Guy Pottiez voulait défendre la direction, elle ne s'y prendrait pas différemment. » Lionel Lerèche, SUD, à l'origine de la première assignation en justice (gagnante) en octobre dernier fulmine. « C'est lamentable. Que font les syndicats avec cette assignation en justice, sinon contraindre la direction d'appliquer le jugement ? » L'avocat de SUD et de la CGT confédérée et l'avocat de la CFTC seraient sur la même longueur d'onde : la demande de Guy Pottiez ne peut être prise en compte par la justice. Pourquoi ? Lydie Librizzi, CFTC, se réfère aux propos rassurants de son conseil, « un grand avocat du barreau de Lille ». « Ce courrier ne pose aucun problème : l'affaire sera jugée. » •

BERTRAND BUSSIERE